

Brochure n° 3180

**Convention collective nationale**

**IDCC : 2111. – SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 16 JUIN 2016

DE LA CFTC SANTÉ SOCIAUX À L'ACCORD DU 21 MARS 2014 RELATIF À LA CLASSIFICATION,  
À SES SIX ANNEXES ET À L'AVENANT S39 SUR LES SALAIRES DU 21 MARS 2014

NOR : ASET1650728M  
IDCC : 2111

*CFTC santé sociaux  
34, quai de la Loire  
75019 Paris*

Paris, le 16 juin 2016.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail, la fédération CFTC santé sociaux vous informe qu'elle adhère à :

- l'accord collectif relatif à la classification du 21 mars 2014 (nouvelle grille applicable aux salariés du particulier employeur) ;
- l'annexe I : domaine enfant ;
- l'annexe II : domaine adulte ;
- l'annexe III : domaine espaces de vie ;
- l'annexe IV : domaine environnement technique ;
- l'annexe V : domaine environnement externe ;
- l'annexe VI : modèle de notification écrite ;
- l'avenant sur les salaires S39 du 21 mars 2014.

Je vous informe que la fédération procède à la notification de cette adhésion auprès des autres partenaires sociaux de la branche et aux modalités de dépôt auprès des services du ministère du travail.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Le président.*